

### Grains fourragers

Je ferai comme les agriculteurs du pays. Lorsqu'on leur propose de nouvelles solutions, ils les saisissent plus vite que ne le font les agriculteurs des autres pays. Lorsqu'on leur recommande de nouvelles méthodes d'exploitation agricole, ils les comprennent mieux que n'importe quelle innovation offerte dans tout autre secteur de la société. Les cultivateurs le reconnaîtront. Si le projet n'a rien de bon ils seront les premiers à me le dire. Voilà la politique que j'adopterai en matière de provendes en ma qualité de ministre de l'Agriculture.

**M. Elias Nesdoly (Meadow Lake):** Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) annoncer aujourd'hui qu'il va énoncer une politique nationale en matière de grains fourragers qui plaira à tous les intéressés au Canada. Le ministre a fait preuve de beaucoup d'habileté: il est allé prononcer des discours partout au pays. A vrai dire, il a parlé mais n'a pas fait grand-chose d'autre. Nous espérons quelques gestes positifs de la part du ministre de l'Agriculture.

Il m'a amusé d'entendre le ministre chargé de la Commission canadienne du blé dénigrer les conservateurs en disant qu'ils sont bons pour prédire une fois l'événement passé. Toutefois, je rappelle au ministre que nous avions eu il y a quelques années un petit problème, celui du Lower Income for Tomorrow, soit le douteux programme LIFT. Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé avait prédit que nous aurions un excédent prévisible de blé pour les marchés mondiaux pendant bien des années. En un an ou deux, il y a eu une pénurie de blé, car nous en manquons déjà dans notre pays et il n'y en a pas suffisamment pour approvisionner les marchés étrangers.

● (2200)

J'ai été heureux d'entendre le député de Crowfoot (M. Horner) dire que la Commission du blé doit être renforcée bien qu'il n'ait pas expliqué comment. J'aimerais l'entendre nous expliquer plus en détail sa pensée. Le député de Lisgar (M. Murta) a parlé de la libre circulation des céréales au Canada. Il n'a pas expliqué ce qu'il entendait par là. Je vais essayer d'expliquer la position de notre parti à l'égard de cette question. Les arguments que j'avancerai seront en partie anciens et en partie nouveaux.

**M. Baldwin:** En partie empruntés et en partie bleus.

**M. Nesdoly:** Je suis heureux de participer à ce débat sur les grains fourragers et la politique des grains fourragers au Canada. Nous savons tous que le gouvernement fédéral a envoyé des ballons d'essai dans tout Ottawa. Sinon, d'où venaient tous ces articles de journaux? Ils ne venaient pas de moi ni de mes honorables amis. Ils disaient que le gouvernement envisage d'ôter à la Commission canadienne du blé son pouvoir de contrôle sur le transport interprovincial des grains fourragers, y compris le blé, et de permettre une libre circulation des grains fourragers dans un marché soi-disant libre.

En premier lieu, j'aimerais signaler que la commercialisation ordinaire des grains fourragers est dédiée aux agriculteurs de l'Ouest et qu'en tant que telle, elle devrait rester sous le contrôle de la Commission canadienne du blé ou relever d'un autre système de vente dirigée. Toute nouvelle politique permettant la libre circulation des provendes au Canada, sans contrôle de la Commission du blé s'avérerait désastreuse à court terme pour les éleveurs de bétail de l'Ouest et de l'Est du Canada et, à long terme, elle porterait préjudice à tous les producteurs de céréales. C'est l'avenir d'une vente dirigée des céréales au Canada qui est en jeu.

[M. Whelan.]

Je sais que le désir d'ôter à la Commission canadienne du blé son pouvoir sur les grains fourragers se manifeste surtout au Québec, où le commerce des provendes et les éleveurs eux-mêmes prétendent qu'ils ont payé des prix beaucoup plus élevés que leurs homologues dans l'Ouest du Canada. Nous reconnaissons que cette affirmation est partiellement justifiée. Cependant, nous devons attirer l'attention sur les éléments suivants:

1. La Commission du blé est chargée d'obtenir le meilleur prix possible pour les céréales qu'elle met en marché au nom des producteurs. En ce qui concerne les ventes dont elle est responsable, c'est ce qu'elle a fait, en particulier quand le gouvernement n'intervient pas dans ses activités, comme il est porté à le faire de temps en temps.

2. Le grain vendu et consommé dans l'Ouest est vendu sur le marché libre à des prix moindres aux producteurs étayant ainsi notre argument selon lequel une commercialisation bien agencée est profitable pour les cultivateurs. Il faut se souvenir que ces transactions ne relèvent pas de la compétence de la Commission du blé et qu'on ne peut donc lui reprocher cet écart de prix. La responsabilité en incombe à la politique fédérale. Le ministre responsable de la Commission du blé pourrait mettre fin à ces injustices en créant un système de commercialisation judicieux non seulement entre provinces mais également à l'intérieur des provinces. Le gouvernement, ainsi que le gouvernement conservateur en 1960 et 1961, doivent se partager la responsabilité de la complicité dont ils ont fait preuve pour créer les conditions peu satisfaisantes que présente la commercialisation des grains fourragers à l'intérieur des provinces de l'Ouest depuis que les transformateurs se sont vu exempter des contrôles que leur imposait la Commission du blé par ses contingentements et par sa réglementation des prix. Cette situation est intervenue à la suite des directives n<sup>os</sup> 41 et 43 émises pendant l'année-récolte 1960-1961 par un gouvernement conservateur. A la suite de cette décision, il y a plusieurs années, les cultivateurs vendaient 35 c. un boisseau d'orge et 40 c. un boisseau de blé aux éleveurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba.

A cette époque, les cultivateurs avaient d'énormes réserves de grain; il leur fallait de l'argent liquide pour faire face à leurs dépenses d'exploitation et conserver leur crédit. Ils étaient désespérés et vendaient leurs grains à n'importe quel prix ou presque. Ainsi, dans ce cas, ils furent exploités à la suite d'un règlement adopté il y a 11 ou 12 ans. A l'heure actuelle, évidemment, la situation est très différente. Les cultivateurs reçoivent environ 73c. par boisseau d'orge livré à l'éleveur et, actuellement et à cause de la pénurie, un boisseau d'orge coûte près de \$1.35 aux éleveurs de l'Ouest. Dans ce cas précis, l'éleveur paie nettement plus qu'il ne paierait si la commercialisation était contrôlée de la Commission du blé. Une commercialisation bien agencée des grains fourragers garantirait simplement aux cultivateurs un prix équilibré sur plusieurs années au lieu d'obtenir des prix moindres en cas de récolte excédentaire et plus élevés en cas de mauvaise récolte.

3. Les associations agricoles du Québec réagissent par des mesures à court terme qui ne mettraient pas fin aux écarts de prix dont elles souffrent actuellement. Les mesures permettraient aux négociants en grains de contrôler l'achat, le transport et la vente des grains fourragers entre producteur et utilisateur. Ils seraient en mesure de faire les cultivateurs se concurrencer entre eux, de manipuler à volonté et pour leur propre avantage les approvisionnements et les prix et de s'accaparer les bénéfices offerts tant par le marché des céréales que du bétail. Nous, de la